

cabinet plus important, mais aux mains de relativement peu de gens. De quel droit le gouvernement et ceux qui en sont proches peuvent-ils désirer le genre de pouvoirs prévus dans cette mesure?

Permettez-moi d'évoquer un article paru dans un périodique de la capitale de la Nouvelle-Écosse. Il est intitulé: «The 4th Estate». Dans le tome 2, du n° 28 du 21 janvier 1971, il y a juste huit ou neuf jours, se trouve le titre: «Tom Kent Killing Maritimes». C'est l'utilisation de pouvoirs de la façon que j'ai évoquée qui permet à une journaliste telle que Dulcie Conrad, qui couvre la scène politique de la Nouvelle-Écosse depuis huit ou dix ans, d'écrire un type d'articles que le rédacteur estime mériter un tel titre. A tort ou à raison, je n'éprouve aucune crainte pathologique à l'égard de Tom Kent, sous-ministre ou non. Il est indispensable de prendre note d'un tel article rédigé par une journaliste intelligente et connue et dont les capacités dépendent de ce que vous êtes d'accord ou non avec ses opinions du moment.

● (9.20 p.m.)

Pour illustrer ce qui se passe réellement, comme je le crains, j'aimerais expliquer brièvement cette théorie du genre diviser pour régner suivant laquelle une poignée de gens dotés de pouvoirs énormes peuvent manœuvrer. Voici ce que dit M^{lle} Conrad:

Le dernier exemple du pouvoir qu'a M. Kent en matière de planification dans les Maritimes est l'ordre qu'il a donné à M. Gerald Regan, premier ministre libéral de la Nouvelle-Écosse, de se débarrasser du secrétariat du cabinet provincial nouvellement constitué, organisme de planification créé par le gouvernement conservateur précédent. Ce secrétariat avait au moins essayé de lancer un plan à l'échelon provincial pour la Nouvelle-Écosse en tenant compte de la situation spéciale de la province et, il faut l'espérer, de l'opinion des habitants.

Ce qui me donne à réfléchir, c'est qu'un écrivain si perspicace sente le besoin de parler ainsi du pouvoir. Je ne pense pas que son propos soit d'abattre Tom Kent. Je ne crois pas que Dulcie Conrad éprouve une crainte pathologique de Tom Kent. Au fond, elle nous demande ce qu'il advient d'une province lorsqu'un ministre se voit attribuer des pouvoirs pratiquement illimités. Qu'est-il advenu de l'Île-du-Prince-Édouard. Mon ami le député de Hillsborough (M. Macquarrie) est absent. S'il était ici, il vous dirait ainsi que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qu'ils ont perdu leur prérogatives provinciales, leur autonomie. Je parierais fort avec n'importe qui que, lors de la mise au point du budget de la prochaine année financière, tous les ministres de cette province ont dû soumettre leurs projets à Tom Kent et obtenir son approbation avant de mettre la dernière main à leur budget ou à leurs prévisions. Il y a lieu de penser, bien sûr, que Tom Kent, ou le ministre suppléant de l'Expansion économique régionale, exerce le même genre de contrôle et de pouvoirs dans la province de Nouvelle-Écosse. Je redoute un pouvoir de ce genre. Je crains la façon de penser des hommes politiques qui disent: «Nommons une foule de ministres. Divisons pour régner, partageons la responsabilité gouvernementale, de sorte que n'importe quel ministre pourrait être évincé.» Je crains cela. Il est préférable d'avoir un seul homme puissant et redoutable qu'on peut comprendre que la faiblesse découlant du partage de vastes responsabilités, de sorte qu'on peut

alors recourir à des méthodes subreptices pour usurper et accaparer le pouvoir et, en l'occurrence, accaparer les pouvoirs légitimes des provinces.

On prétend que Tom Kent est en train d'anéantir les provinces Maritimes. A Dieu ne plaise qu'il tente de le faire! Mais ce n'est pas tout. Cet article est d'une si grande importance que le journal a décidé d'écrire sur la question un éditorial intitulé «Stop the Sellout to Ottawa». Je le répète, le titre de cet éditorial s'inspire de la crainte, non pas de ce qui pourrait survenir, mais de ce qui se produit effectivement. Bien entendu, le projet de loi a accéléré ce processus. Il crée un ministère doté d'une autorité très étendue et des pouvoirs sans limites qui, ne l'oublions pas, sont étalés clairement. Les gens peuvent voir et comprendre; ils ne craignent donc pas. Mais cela découle aussi de la crainte d'un élargissement des pouvoirs, pour une raison quelconque, de ministères dont on ne sait rien et qui auront une autorité sans limite. L'auteur de l'éditorial demande:

Qui devrait prendre la décision finale au sujet des plans d'expansion économique des trois provinces Maritimes?

Voilà une question de rhéteur. Cela ne fait aucun doute, selon moi. La décision doit être prise conjointement, ce qui peut vous surprendre. Il faut que ce soit franc et loyal. Mais l'initiative et l'autorisation finale doivent venir des Maritimes. L'auteur répond ensuite à la question, également de façon rhétorique:

Le gouvernement fédéral qui fait l'apport financier le plus considérable à cette expansion? Ou les chefs politiques des trois provinces qui sont—ou devraient se tenir—au courant des sentiments de la population qu'ils servent sur les importants problèmes de développement?

Selon le vieux dicton, qui paie a bien le droit de choisir.

C'est cette incertitude, cet inconnu, qui m'inclinent à prendre la parole ce soir pour exprimer mon inquiétude. Je ne crois pas que le gouvernement s'engage dans cette voie uniquement aux fins de créer des situations lucratives pour 60, 70, 80 ou 100 de ses députés ou améliorer celles qu'ils ont déjà. Je ne le crois pas aussi stupide et je ne crois pas qu'il manque de subtilité à ce point. Il y a, je pense, un motif beaucoup plus sinistre qui lui inspire cette action. J'ai peut-être tort, mais je voudrais cependant voir un ministre se lever et nous parler sérieusement de la portée et du sens véritable de cette mesure législative. Que songe à faire le gouvernement avec un nombre illimité de ministères?

Un de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre a dit l'autre jour que si l'on s'intéresse à un gouvernement compétent il s'en trouve bien des exemples dans le monde, dont la Chambre des communes britannique n'est pas le moindre, où une poignée d'hommes—une douzaine environ—gèrent les affaires d'une nation de 50 à 60 millions d'habitants dont le gouvernement est unitaire d'origine et de forme. Je me demande si c'est cela l'objectif. Je me demande aussi parfois si l'on cherche, par une telle prolifération de départements à obtenir par exemple, que les villes en arrivent rapidement à vouloir de moins en moins avoir affaire avec Ottawa par le truchement de leurs assemblées provinciales. Est-ce là ce qu'on recherche? Essaie-t-on de rendre les services si acceptables aux Canadiens qu'on puisse court-circuiter tout le régime gouvernemental du Canada, c'est-à-dire les échelons